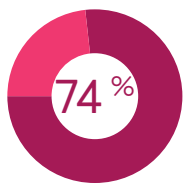


LE CANNABIS THÉRAPEUTIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

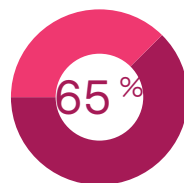


BIEN QUE LE CANNABIS THÉRAPEUTIQUE SOIT LÉGAL AU CANADA DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, NOS ÉTUDES MONTRENT QUE LES EMPLOYEURS SONT AUSSI PRÉOCCUPÉS D'AVOIR À COMPOSER AVEC LE CANNABIS THÉRAPEUTIQUE QU'AVEC LE CANNABIS RÉCRÉATIF. LE SONDAGE NATIONAL DE MERCER FOURNIT DES RENSEIGNEMENTS POUR VOUS AIDER À ORIENTER VOS PLANS ET POLITIQUES, ET À RENFORCER VOTRE PROPOSITION DE VALEUR AUX EMPLOYÉS.

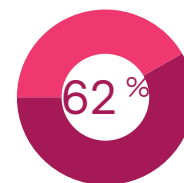
Voici les trois principales préoccupations des employeurs dans le cas du cannabis thérapeutique :



Demandes d'accommodement des employés

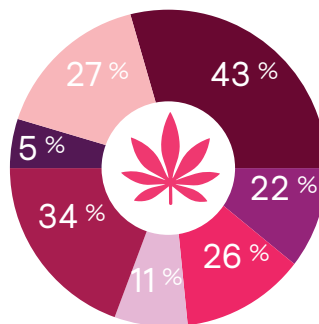


Comprendre ce que font les autres employeurs



Comprendre les coûts liés à la couverture du cannabis

Actuellement, 2 employeurs sur 3 n'offrent pas la couverture du cannabis dans le cadre des avantages sociaux parce que :



- PAS DE DEMANDE DE LA PART DES EMPLOYÉS
- PAS DE CONSENSUS DU CORPS MÉDICAL
- INCERTITUDE QUANT À LA FAÇON DE PROCÉDER
- RAISONS FINANCIÈRES
- PRÉOCCUPATION LIÉE À LA RÉPUTATION
- CONTRAINTES LIÉES À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE
- AUTRES



des employés s'attendent à ce que leurs régimes de soins de santé et de médicaments offrent une certaine couverture du cannabis thérapeutique

vs



des employeurs offrent ou envisagent d'offrir une couverture du cannabis thérapeutique

CONSIDÉRATIONS ESSENTIELLES POUR LA GESTION DE LA SANTÉ GLOBALE DE VOTRE ORGANISATION

Avez-vous :

- 1 Déterminé votre philosophie et votre approche?
- 2 Discuté de vos options de protection?
- 3 Revu les dispositions de votre régime?
- 4 Évalué votre tolérance au risque?
- 5 Envisagé votre avenir?

VOTRE ORGANISATION DOIT AGIR.
COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONSEILLER MERCER DÈS AUJOURD'HUI.

Pour des renseignements, visitez : www.mercer.ca/fr/notre-philosophie/le-cannabis-en-milieu-de-travail.html.